

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI BADASAINTE TIENNETOUR

Le Tournoi se déroulera les 10 et 11 décembre 2011 à la Halle des sports de la Plaine Achille à St Etienne.

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad, **sous la responsabilité des juges arbitres**, Hélène Vanthuyne et son adjointe David Dufossé.
- 2- Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône-Alpes de badminton. (**Numéro d'autorisation en cours**).
- 3- Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement
- 4- **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.**
- 5- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs seniors B, C, D, NC ainsi qu'aux vétérans licenciés dans des clubs de la ligue Rhône-Alpes ou d'autres ligues. Les jeunes et les vétérans doivent être en possession de leur surclassement.
- 6- Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux suivants : SH, SD, DH, DD et DX. **Un joueur peut s'inscrire dans deux tableaux maximum** (à l'exception des dames B qui peuvent s'inscrire sur 3 tableaux.
- 7- En fonction du nombre d'inscrits, les différentes séries pourront être scindées en D+ et D-, C+ et C-, B+ et B- respectivement.
- 8- Les tableaux de simple se joueront en poule ainsi que ceux des doubles dans la mesure du possible. Des modifications pourront intervenir en fonction du nombre d'inscrits dans les différents tableaux.
- 9- Dans la mesure du possible, il y aura deux sortants par poule dans chaque tableau. Afin de ne pas dépasser les 8 matchs/jour/joueur l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie.
- 10- Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi et de regrouper les séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du Juge Arbitre.
- 11- Le nombre de participants est fixé à **250**. En cas de surnombre, les règles suivantes seront observées. Priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi).
- 12- La date limite d'inscription est fixée au **30 novembre 2011** (cachet de la poste faisant foi).
- 13- Les droits d'inscriptions s'élèvent à 14 € pour la participation à un seul tableau et à 17 € pour la participation à deux ou trois tableaux.
- 14- Les têtes de séries et premiers de poule seront désignés à l'aide du CPPP, pris en compte le jour de la constitution des tableaux, le 3 Décembre 2011, par les organisateurs et les juges arbitres.
- 15- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle (Babolat Aeroflex Start pour les classés et Babolat Tournament pour les NC). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...).
- 16- Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

- 17- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs (2 max. par joueur). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière chaque terrain donc coaching possible pendant le match (entre les points, à 11 points et à la fin de chaque set).
- 18- Tout joueur devra dès son arrivée se faire pointer à la table de marque et présenter sa licence en cours de validité.
- 19- A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 10 mn pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Le temps d'échauffement sur terrain est limité à 3 mn (test des volants, échauffement et changement de tenue).. Des terrains d'échauffement seront mis à disposition.

- 20- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- 21- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 mn d'avance sur l'horaire annoncée. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif, il peut-être modifié en accord avec les juges arbitres pour le bien de la compétition.
- 22- Tout volant touchant une infrastructure fixe ou mobile du gymnase est considéré comme faute.
Au service, il est à remettre s'il touche le filin (infrastructure mobile), et une seule fois s'il s'agit de la structure de la salle (infrastructure fixe).
- 23- Tout joueur devant s'absenter durant la compétition devra en référer aux juges arbitres et à la table de marque et obtenir l'accord de ces derniers.
- 24- . L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

- 25- Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi.
Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «17. forfaits» du RGC et le règlement des forfaits de la FFBaD). En cas de forfait, Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation (si le comité d'organisation n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés) et justifiera par écrit auprès de la C.R.A au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition soit par courrier à ligue Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien, soit par mail <mailto:liguebad.ra@wanadoo.fr>

Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non participation dans la discipline concernée.

- 26- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
- 27- Toute contestation devra être présentée aux juges arbitres ET aux organisateurs du tournoi.

JA Principal : Hélène Vanthuyne



JA Adjoint : David Dufossé

